



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

ATELIER

**« PROPRIETE INTELLECTUELLE ET RECHERCHE
SCIENTIFIQUE »**

30, 31 août et 1^{er} septembre 2011

CeRSAE, ANTANANARIVO

DISCOURS DE CLÔTURE

Par Monsieur le DGRP du MESUPRES

Madame le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur, représentant M. le
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Madame et Monsieur les représentants de l'OMPI

Mesdames et Messieurs les Directeurs du MESUPRES et des CNR et Instituts sous
tutelle du Ministère ;

Mesdames et Messieurs les Doyens et Professeurs représentant les Universités de
Madagascar ;

Mesdames et Messieurs les chercheurs-enseignants et enseignants-chercheurs des
CNR, Instituts et Universités ;

Mesdames et Messieurs les partenaires, publics et privés, utilisateurs des produits
de la recherche et praticiens de la mise sous brevet ;

Chers partenaires étrangers, scientifiques et membres d'ONG ;

Honorable assistance, Mesdames et Messieurs ;

Le présent atelier sur la propriété intellectuelle appliquée à la recherche à Madagascar touche à sa fin.

Il m'échoit l'honneur de prendre désormais la parole, ce que je fais avec d'autant plus de plaisir que ce sujet m'est cher tout comme il est essentiel à la Communauté Scientifique malgache compte tenu des enjeux que cette Propriété Intellectuelle représente et des perspectives qu'elle offre.

Je souhaite, à cette occasion, formuler tous mes remerciements aux chercheurs des Centres et Instituts Nationaux de Recherche, ainsi qu'aux Enseignants-chercheurs des six Universités du Pays qui ont si activement participé à la préparation et à la tenue de cet atelier qui a d'abord été conçu pour eux. Soyez les dignes porte-paroles de cette expérience, de ce que cet atelier vous a apporté et de l'importance du thème de la propriété intellectuelle dans vos Institutions respectives...

Merci également aux participants et membres invités provenant des autres Ministères et de leurs organismes rattachés. J'ai plaisir à constater que la propriété intellectuelle offre, par sa transversalité, l'opportunité de travailler dans une dynamique inter-ministérielle. Il était important que vous répondiez présent à notre invitation, d'abord parce que la recherche se pratique aussi dans vos Institutions, ensuite -conséquence de ce que la recherche est partout- parce que c'est naturellement ensemble que les recommandations émises lors de cet atelier pourront se concrétiser.

Je tiens à formuler une mention toute particulière en faveur des responsables et experts de l'OMAPI et de l'OMDA pour leurs interventions et leur participation engagée aux Commissions de cet atelier et dont les conclusions sont aussi les leurs. Un nouvel élan est ainsi donné à la collaboration OMAPI-Recherche et j'appelle de mes vœux qu'elle se développe encore davantage et durablement.

Et que dire à nos deux ambassadeurs de l'OMPI, M. SERY KORE et Mme. ABDOU, qui ont offert, par leurs prestations et leur participation, un éclat particulier à cet atelier et une profondeur de vue dont nous avons tous profité.

Merci enfin à tous les participants, à tous les agents de la DR et de la DGRP pour leur dévouement, au FOFIFA pour son accueil, et au CeRSAE ainsi qu'au projet PARRUR de la Coopération Française pour leur appui déterminant.

Le présent atelier a débuté avec plusieurs objectifs majeurs :

- Informer la communauté scientifique malgache sur la propriété Intellectuelle et sur ce qu'elle peut apporter à la recherche ;
- Permettre aux chercheurs de communiquer sur leurs résultats déjà diffusés auprès des populations ou susceptibles d'intéresser des partenaires privés du développement, de l'artisanat ou de l'industrie ;
- Réfléchir à une stratégie, au niveau interministériel, en faveur d'une politique nationale de la recherche incluant la dimension de la propriété intellectuelle et de la valorisation des acquis scientifiques.

Trois commissions ont été constituées pour travailler sur trois domaines susceptibles d'améliorer les impacts attendus d'un recours à la propriété intellectuelle :

1. Un bon partenariat scientifique, mieux contractualisé, dans le cadre d'une réflexion impliquant tant les CNR et Instituts que les Universités, ainsi que l'OMAPI et l'OMDA ;
2. Une stratégie de valorisation, impliquant les compétences de structures complémentaires, renforçant les liens entre les chercheurs des CNR et des Universités avec des opérateurs économiques ;
3. Un financement ad'hoc de la recherche malgache, afin de lui assurer un minimum d'autonomie, nécessaire dans toute négociation, et de lui offrir des délais de réalisation plus long, propices à des stratégies scientifiques de plus long terme.

A l'issue de ces trois journées d'échange, avec plus d'une centaine de participants, les résultats dépassent nos espérances :

- Une meilleure compréhension de la gamme des outils de la propriété intellectuelle et projet de sollicitation de l'OMPI pour de futures formations (en rédaction des revendications, rédaction des états de la technologie, dossier sur les droits patrimoniaux, les modèles d'utilité, les indications géographiques ; en confection d'une stratégie nationale de la propriété industrielle incluant la protection des ressources génétiques, des plantes médicinales, du patrimoine culturel, des savoirs traditionnels, des ressources non renouvelables) ;

- Une proposition détaillée pour la création d'un service interinstitutionnel de la valorisation, plateforme de concertation entre les chercheurs et les bénéficiaires et mémoire des recherches passées ;
- Le souhait de voir les Structures de recherche se doter de services juridiques spécialisés dans les conventions ;
- Une proposition en faveur d'un fonds de la recherche ;
- Une ébauche avancée d'une stratégie nationale de la recherche (accords-cadres, contrats types, règles de partage des avantages, règles de droits d'accès aux ressources et spécificités du pays, modes de programmation, nouveaux mécanismes de financement...);
- L'annonce d'un projet de révision de la loi de 89 dotant l'OMAPI d'une réglementation élargie et adaptée aux enjeux de la recherche d'aujourd'hui ;

Soit autant de projets d'action porteurs de développement en faveur de la recherche et donc en faveur du pays.

Car cet atelier a également été l'occasion de rappeler que la recherche joue un rôle essentiel dans le développement du pays. Plusieurs exemples ont été rappelés, même si leurs « auteurs » sont le plus souvent restés dans l'ombre :

- Les moustiquaires mises au point par le CNRE ;
- Les variétés de riz élaborées au FOFIFA ;
- Les réserves marines rotatives du CNRO ;
- Les vaccins de l'IMVAVET
- Etc...

Il n'est plus à démontrer que la recherche est utile... l'heure est à la fructification de nos acquis. Une fructification financière, vitale pour notre survie. Et les outils de la Propriété Intellectuelle offrent une réelle opportunité à la recherche malgache pour défendre ses principaux résultats et les plus importantes spécificités de notre pays.

A nous, tous ensemble, de concrétiser les propositions formulées au cours de cet atelier, de défendre ces idées.

Notre communauté scientifique est relativement petite. Cela est parfois perçu comme une faiblesse. C'est aussi une force, surtout lorsque je vous vois ici réunis, tous rassemblés derrière un projet commun, un espoir partagé de changement. Préserver cette cohésion. Elle est un garant de la concrétisation de vos propositions de progrès en faveur de la recherche, pour un meilleur développement de notre pays et pour le bien-être de sa population.

Porteur de vos propositions, je déclare clos cet atelier sur la Propriété Intellectuelle et la Recherche Scientifique tout en vous assurant que vos travaux marquent également le début d'une série d'actions porteuses d'espérance.

Je vous remercie.